

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2122

Artikel: La maturité par le petit bout de la lorgnette : certaines orientations venues de Berne, concernant la maturité fédérale, vont dans le sens d'une limitation accrue du nombre des étudiants
Autor: Gavillet, Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La maturité par le petit bout de la lorgnette

Certaines orientations venues de Berne, concernant la maturité fédérale, vont dans le sens d'une limitation accrue du nombre des étudiants

Françoise Gavillet - 11 mai 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29313>

La première salve a été tirée en 2012. [Johann Schneider-Ammann](#), alors chef du département de l'économie, établissait un parallèle entre nombre de détenteurs de maturité fédérale et taux de chômage: *«Plus les détenteurs d'une maturité fédérale sont nombreux, plus le taux de chômage est élevé.»*

Il envisageait donc de limiter le nombre de maturités délivrées dans notre pays et de développer encore mieux la voie de l'apprentissage, alors qu'elle concerne actuellement près des deux tiers des jeunes en Suisse.

Or, les chiffres de l'[Office fédéral de la statistique](#) (OFS) présentent une réalité différente: *«Les enquêtes sur les diplômés de l'année 2013 montrent que le taux de chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT) parmi les personnes diplômées d'une haute école en 2012 est de 3,7%. Ce taux est inférieur à la moyenne suisse de 4,4%. En accumulant les années de pratique sur le marché du travail, le taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles diminue. Ainsi, en 2013, cinq ans après l'obtention du diplôme, seul 1,8% des personnes promues en 2008 sont sans emploi.»*

Deuxième salve tout

récemment. Le même Johann Schneider-Ammann, dont le département comprend dorénavant la formation et la recherche, a adressé une lettre à la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique. Il demande un durcissement des règles d'évaluation pour l'obtention du diplôme de maturité, et plus précisément la suppression des compensations possibles dans deux matières centrales, la langue première et les mathématiques.

Actuellement prévaut la règle de la *«double compensation»*: deux points supérieurs à la moyenne dans une matière sont nécessaires pour compenser un point manquant dans une autre – ou, pour reprendre la formule d'une poésie toute réglementaire de l'[ordonnance fédérale](#), *«le double de la somme de tous les écarts vers le bas par rapport à la note 4 n'est pas supérieur à la somme simple de tous les écarts vers le haut par rapport à cette même note»*.

Un choix de politique cantonale

Rapporté aux pays qui nous entourent, le taux de diplômes de maturité gymnasiale, en Suisse, ouvrant l'accès aux hautes écoles, est bas. C'est un choix politique et cantonal (les taux variant entre 13% et 30%

selon les cantons – la moyenne suisse se situant à 20,2% en 2014, selon l'[OFS](#). C'est nettement plus bas que dans les pays qui nous entourent.

Si l'on prend, pour assurer une comparaison internationale pertinente, l'ensemble des maturités, gymnasiale, professionnelle et spécialisée, on arrive à un taux de 30% en Suisse. Et la moyenne des pays de l'OCDE dépasse les 60% (chiffres 2011) ([L'Education en Suisse. Rapport 2014](#)).

Les écoles de maturité, ou gymnases, sont des institutions généralistes qui s'inscrivent dans le prolongement de la scolarité obligatoire. Depuis l'instauration d'un nouveau règlement fédéral de maturité, en 1995, la formation s'organise selon un tronc commun de sept disciplines fondamentales, à quoi s'ajoutent des possibilités de diversification individuelle à travers le choix d'une option spécifique, d'une option complémentaire, et la rédaction d'un travail de maturité.

Cet équilibre entre branches imposées et choix individuels correspond bien au rôle charnière dévolu aux écoles de maturité, qui consiste à approfondir une culture générale exigeante et à permettre des choix personnels

qui vont préfigurer les orientations des étudiants au degré tertiaire. La plupart des étudiants d'école de maturité ont déjà à ce stade des intérêts intellectuels particuliers, qui vont s'affiner encore au cours de leur parcours gymnasial.

Un même chemin pour tous

Dans ce contexte, le caractère généraliste de la formation gymnasiale ne doit pas devenir un carcan. L'exigence nécessaire de culture générale doit s'accompagner d'un minimum de prise en compte de la diversité des goûts et compétences personnelles. Moment délicat que celui où il faut savoir accompagner les individus dans leur développement personnel plutôt que leur faire suivre à tout prix un chemin identique.

Rendre impossible la compensation d'un manque, même dans une discipline de base, aboutit à refuser cette

souplesse. Une telle attitude revient aussi à valoriser les «bons élèves en tout», au détriment de personnes au profil plus marqué, excellentes dans certains domaines mais pas dans tous, et qui, le plus souvent, savent déjà dans quel univers professionnel elles vont s'orienter.

De plus, la rigueur réglementaire exigée par le pouvoir fédéral au niveau de la maturité semble faire peu de cas de la faculté d'adaptation des étudiants qui, inévitablement, seront mis par leur choix de formation universitaire dans l'obligation de combler telle ou telle lacune de leurs compétences. Pour ne prendre qu'un exemple, ce peut être le cas d'étudiants en sciences humaines qui vont devoir développer les savoirs mathématiques indispensables au maniement des statistiques pour certains travaux de recherche quantitative exigés

au long de leur cursus.

Enfin, certains exemples donnés par les opposants à la règle de compensation, fustigeant la possibilité de compensation d'une note de mathématiques par une note en arts visuels, procèdent d'une échelle de valeurs que l'on peut juger discutable, voire dépassée. Il suffit de penser à la demande de milieux professionnels importants, pour qui le développement de la créativité figure en bonne place dans les compétences recherchées aujourd'hui.

C'est maintenant aux autorités cantonales concernées de réagir. Elles se doivent de prendre en compte les préoccupations et les demandes de leur ministre de tutelle, mais on les sait aussi très soucieuses de préserver leur part d'autonomie, tant par rapport à leurs collègues des autres cantons que vis-à-vis de l'autorité fédérale.

Le petit chef-d'œuvre littéraire d'un cantonnier

Michel Simonet, *Une rose et un balai*, Fribourg, éd. Faim de siècle, 2015, 133 pages

Pierre Jeanneret - 10 mai 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29307>

Qui n'a pas entendu ces fortes paroles «*Si tu ne travailles pas mieux à l'école, tu finiras balayeur de rues*»?... Et pourtant le Fribourgeois Michel Simonet, qui appartient à la corporation des cantonniers, donne ses lettres de noblesse à ce métier trop

souvent méprisé.

Son petit livre [*Une rose et un balai*](#) a fait un tabac; il en est à sa quatrième édition.

L'ouvrage est d'abord une introduction à cette profession qui, si elle ne demande qu'un

mois d'apprentissage, révèle plus de subtilités qu'on ne le croit. Mais surtout, elle est d'une évidente utilité publique, elle est indispensable.

Au passage, l'auteur déplore, plutôt qu'il ne dénonce car c'est un philosophe, la